

connaissait que ces Eaux qui fussent propres à guérir un grand nombre de maladies, et qui eussent la propriété de pouvoir être transportées sans perdre leurs vertus médicales. » Elles peuvent donc être transportées et conservées indéfiniment sans subir aucune altération.

Ce sujet a été longuement traité et développé dans l'ouvrage de M. Comandré (*les Eaux de La Motte transportées*). Nous y renvoyons le lecteur.

Toutes les demandes d'Eau minérale, en caisses de 25 à 50 bouteilles, doivent être adressées au gérant de La Motte.

